

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 JUILLET 2016

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Sur les questions soumises à délibération

Ordre du jour

• Transports OK

Convention de transfert avec le Département

La Communauté de communes deviendra Autorité Organisatrice des Mobilités à compter du 1er septembre 2016. Cette convention vise à qualifier l'ensemble du dispositif "transports" intégré au périmètre des transports urbains soit des 19 communes membres.

La présente convention a pour objet de fixer les termes du transfert de la compétence de transport de voyageurs du Département à la Communauté de Communes, ainsi que les modalités techniques et financières liées au transfert des charges relatif aux transports scolaires.

Cette convention fait l'objet d'une séance de travail préalable au Conseil avec les membres du Bureau, de la Commission transports et les services du Département.

• Tourisme OK

Demande de subventions voie verte

1873.000 € / + 15000 € pour projet

La prochaine phase d'aménagement de la voie verte concerne le tronçon central, qui fait la jonction depuis Vogüé, St Maurice d'Ardèche, Balazuc jusqu'à Pradons. L'étude environnementale est en cours.

Il est proposé aux conseillers de solliciter dès à présent l'aide financière de la Région dans la perspective de la mise en place des fonds du Contrat de Plan Etat-Région.

• Voirie OK

Fonds de concours

Il est proposé au Conseil d'accepter l'octroi d'un fonds de concours par la Commune de Rochecolombe, d'un montant de 9 086.89 € pour les travaux exceptionnels de voirie à réaliser sur l'année 2016.

• Finances/Environnement OK

Tarifs 2016 de la redevance spéciale pour la Caverne du Pont d'Arc

La Caverne du Pont d'Arc fait l'objet d'un tarif spécifique qui doit être voté chaque année, sur la base du service rendu.

• Economie OK

Acquisition d'une parcelle Zone d'Activités des Estrades

La finalisation de l'aménagement de la zone des Estrades passe par la maîtrise foncière de la parcelle B 723 pour finaliser le bouclage de la zone. Il est proposé d'acquérir cette parcelle au prix de 13 € HT le m<sup>2</sup> sur une surface de 3 808 m<sup>2</sup>.

• Questions diverses et informations OK

Abstentions

Avis sur ouverture le dimanche d'un commerce de détail non alimentaire (M&L Laboratoires enseigne Melvita)

Le Conseil doit se prononcer, à titre consultatif, sur l'ouverture le dimanche du commerce à l'enseigne Melvita situé sur Lagorce.